

Vers une hospitalité linguistique et culturelle : apprendre le français autrement

Plaidoyer

Nous sommes un ensemble d'organisations d'éducation populaire et/ou de solidarité, qui proposent ateliers et cours d'apprentissage du français ainsi que des actrices et acteurs du monde de la recherche et du monde artistique. Notre plaidoyer est le fruit d'une réflexion collective qui a donné lieu à un large corpus de textes et d'outils de sensibilisation portant sur l'hospitalité linguistique et culturelle. Il s'inscrit en complémentarité de nombreuses autres actions qui défendent le droit des personnes migrantes à un accueil digne et à leur accès inconditionnel à la langue française.

Contexte

D'année en année, les politiques migratoires excluent et précarisent chaque jour davantage les personnes étrangères qui travaillent et vivent à nos côtés. Depuis la loi Darmanin de janvier 2024, la langue française est devenue un outil de discrimination et de répression.

Et tandis que d'une main, pour délivrer des titres de séjour ou accorder la nationalité française, l'État durcit ses exigences relatives à la maîtrise de la langue française, à l'oral comme à l'écrit ; de l'autre, il dégrade fortement les conditions d'apprentissage nécessaires à l'obtention des niveaux de langue requis. Ainsi par exemple, il a supprimé la grande majorité des salles de cours de français dédiés aux personnes étrangères, les remplaçant par une application téléphonique.

Dans ce contexte, il nous paraît essentiel de rappeler les enjeux de l'accès à la langue au regard des droits culturels déclinés dans la déclaration de Fribourg (2007). Énoncés comme essentiels à la dignité humaine et comme faisant partie intégrante des droits humains, ces droits fondamentaux ont été reconnus par la France en 2015. La culture y est définie comme recouvrant « les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement ». Et plus que leur seul accès à « la culture », la déclaration de Fribourg reconnaît le droit des personnes à contribuer à l'élaboration d'une culture commune. De ce fait, il est de la responsabilité des États d'offrir à chacun, chacune les moyens de s'exprimer dans la langue du pays d'accueil, de sorte que toute personne puisse vivre pleinement sa singularité et devenir membre à part entière de la cité. Nos structures appellent donc instamment à mettre fin à l'instrumentalisation de la langue à des fins répressives pour y substituer une politique d'hospitalité linguistique et culturelle favorisant l'inclusion des personnes et le vivre ensemble.

La mise en œuvre de l'hospitalité linguistique et culturelle exige de :

- Rendre l'apprentissage du français accessible à toutes et à tous.
- Concevoir l'apprentissage du français comme un lieu de rencontre dans lequel se construit un avenir commun et ouvert.
- Supprimer la tutelle du ministère de l'intérieur sur les formations linguistiques dédiées aux personnes étrangères pour la transférer au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et au ministère de la Culture. La maîtrise de la langue française n'est pas une condition pour être tolérée, mais un bien commun à partager.
- Instaurer des relations égalitaires d'adulte à adulte et reconnaître l'apprentissage comme une dynamique où l'on reçoit autant que l'on transmet. Il s'agit de rompre avec la vision considérant les personnes étrangères comme les seules bénéficiaires des formations linguistique car les échanges interculturels qui s'y jouent profitent tout autant aux professeur·es et intervenant·es.
- Prendre en compte la multiplicité des facteurs favorisant ou entravant la maîtrise de la langue du pays d'accueil (langue d'origine, âge, vécu des personnes, disponibilité etc.) pour proposer des parcours d'apprentissages diversifiés et adaptés aux besoins de chacun·e, tant en termes d'approche pédagogique qu'en terme logistique (rythme, horaires, localisation, financement etc.).
- Reconnaître les approches artistiques et culturelles comme une composante à part entière de l'apprentissage linguistique et comme des accélératrices d'inclusion.
- Reconnaître la diversité des registres de langue, substituer la vision d'une langue unique, homogène et fantasmée - « le français » - à celle d'un plurilinguisme de fait et bien vivant - « les français » - pour les admettre et les travailler dans les formations linguistiques.
- Rompre avec la suprématie de l'écrit, valoriser la pratique de l'oral.
- Valoriser le plurilinguisme et favoriser les échanges interculturels dans les parcours d'apprentissage.
- Reconnaître l'apport essentiel des interactions informelles dans le processus d'apprentissage et les favoriser en ouvrant l'espace « classe » sur l'extérieur : l'espace public, les lieux socioculturels etc.
- Lutter contre les préjugés de la société d'accueil en facilitant les rencontres entre personnes d'ici et personnes nouvellement arrivées, notamment au sein

de projets artistiques ou culturels communs, fondés sur la coopération et une répartition des rôles la plus égalitaire possible

- Repenser le champ lexical relatif aux formations linguistiques prônée par l'administration et déconnecté de la réalité de terrain. Car en façonnant les imaginaires, il oriente les représentations et bride les pratiques. Des termes comme « public cible », « sorties positives », « projets innovants » etc. ne tiennent compte ni de la singularité des parcours, ni de la complexité de l'apprentissage, ni de l'alchimie des rencontres.
- Renforcer (voire instaurer) le dialogue entre toutes les organisations, acteurs et actrices impliqués dans l'apprentissage du français (collectifs d'apprenant-es, associations, écoles, institutions, monde de la recherche...) pour tirer le meilleur parti de leur complémentarité.
- Soutenir des programmes de recherche-action impliquant les personnes apprenantes pour une meilleure adéquation entre leurs envies, besoins et parcours d'apprentissage proposés et pour une plus grande pertinence des critères retenus pour évaluer les formations.
- Renouer avec l'attribution de financements publics au soutien d'ateliers socio-linguistiques et aux parcours d'apprentissage ouverts à tous les publics. Les financements du ministère de l'intérieur aujourd'hui ne sont attribués qu'au parcours d'apprentissage de personnes en situation régulière ayant signé un Contrat d'Intégration Républicaine et ayant un projet professionnel. Et les associations qui mettent en œuvre d'autres actions d'apprentissage envers d'autres publics subissent une baisse drastique de subventions.
- Remplacer les financements de projets à court terme par des financements soutenant le fonctionnement des structures.
- Revoir les critères d'évaluation qui conditionnent le soutien financier des appels à projets et autoriser que la formation soit un lieu d'expérimentation pédagogique sans obligation de résultats. Souvent réduits à l'acquisition d'un niveau de langue ou du taux d'embauche à la sortie de la formation, ceux-ci passent à côté de nombreux effets des actions menées - reconquête de la confiance en soi, création de liens sociaux, aisance dans l'espace public, partage interculturel... - qui sont déterminants pour l'inclusion des personnes

Conclusion

L'apprentissage du français fait partie de ces espaces précieux où la rencontre et le partage sont possibles. Ceci ne pourra se faire sans une réflexion commune sur ces enjeux et modalités ainsi qu'une refonte en profondeur des dispositifs qui lui sont dédiés.

Signataires

École Thot

Entre & Avec

Kolone

La Cimade

Stéphane Page, auteur

Peuple et Culture

Peuple et Culture Corrèze

Myriam Suchet, enseignante-chercheuse,

Fabienne Yvert, autrice et plasticienne.

Septembre 2026